

Discours de SEM. Guy Samzun
Chef de la Délégation de l'Union européenne
en République de Maurice,
pour l'Union des Comores et la République des Seychelles

Conseil extraordinaire des Ministres de la COI,
Moroni, Comores
22 AOÛT 2014

Excellence Madame la Ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar, Présidente en exercice du Conseil de la Commission de l'Océan Indien,

Excellences Messieurs les Ministres des Affaires étrangères,

Excellence Madame l'Ambassadrice en charge de l'Océan Indien auprès du Ministre des Affaires étrangères français,

Excellence Monsieur le Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien,

Mesdames et Messieurs les représentants du Corps diplomatique et des partenaires de la COI,

Distingués invités,

C'est à la fois un plaisir et un honneur pour moi d'être parmi vous à l'occasion de ce Sommet de la Commission de l'Océan Indien et je vous remercie de l'opportunité qui m'est ici offerte de participer à cet événement en tant que représentant de l'Union européenne.

L'Union européenne se réjouit et tient à féliciter la COI pour la tenue de ce IVème Sommet. Comme cela a déjà été rappelé, le dernier Sommet des chefs d'État et de gouvernement datait de 2005 et l'organisation d'une autre réunion n'avait jusqu'à présent pas été possible en raison de la situation troublée à Madagascar.

Aussi, tenons-nous à souligner le rôle très constructif joué par la COI dans la sortie de crise à Madagascar et qui a permis au Conseil de l'Union européenne d'abroger la décision qu'il avait prise de suspendre notre coopération au développement. Aujourd'hui elle est à nouveau pleine et entière.

Cette décision montre que l'UE est déterminée à soutenir Madagascar sur la voie de la prospérité et de la stabilité, ainsi qu'à aider les personnes les plus vulnérables du pays à sortir de la pauvreté.

Partenaire historique de la COI, l'Union européenne entretient avec celle-ci et ses Etats membres des relations de coopération riches et fructueuses. L'Union européenne est le premier partenaire technique et financier de la COI, finançant à hauteur de près de 70% ses projets et programmes. L'Union européenne s'est en effet engagée depuis longtemps aux côtés de la COI pour la défense des intérêts des îles du Sud-ouest de l'Océan Indien, de leurs spécificités économiques, sociales, géographiques et de leur identité régionale.

Le montant total des projets de l'UE actuellement mis en œuvre par la COI au titre du 10^{ème} Fonds européen de développement dépasse les 100 millions d'Euros. C'est le portefeuille le plus important jamais géré par la Commission de l'Océan Indien et c'est pourquoi je tiens à souligner que la COI doit continuer à renforcer sa structure organisationnelle et à améliorer ses systèmes de contrôle interne en vue d'atteindre les standards internationaux de bonne gestion. J'exhorte donc les Etats membres de la COI, que vous représentez, de prendre la décision d'allouer à la COI des ressources financières et humaines supplémentaires, en adéquation avec ses ambitions. En effet, comme les travaux préparatoires de la programmation du 11^{ème} FED pour la période 2014-2020 l'ont démontré, la COI est, dans cette région, l'organisation régionale dont les contributions des Etats membres représentent la plus faible proportion rapportée au budget général. Ce facteur a pénalisé la COI lors des allocations financières du Programme indicatif régional.

S'agissant du programme indicatif régional 11^{ème} FED il englobera 28 pays de l'Afrique australe, orientale et de l'océan Indien rassemblés au sein de cinq organisations régionales: la COMESA, l'IGAD, l'EAC, la COI et la SADC. 1,33 milliards d'euros seront alloués à ce programme soit près de 50% d'augmentation par rapport au 10^{ème} FED.

Dans ce contexte, la programmation de la sous-enveloppe dédiée à la COI soutiendra la mise en œuvre des éléments clés de son plan de développement stratégique tout en se concentrant sur les domaines dans lesquels la COI offre un avantage comparatif par rapport aux autres organisations régionales. En effet, les priorités seront axées sur une « Indianocéanie » forte et unifiée à travers :

- La stabilité, la sécurité et la diplomatie pour défendre les intérêts des Etats insulaires ;
- Une croissance économique inclusive facilitant le développement du secteur privé de la région;
- Un environnement insulaire et océanique durable et solide à travers des projets relatifs au changement climatique, aux risques naturels et à la sécurité alimentaire.

Le renforcement des capacités de la COI restera un élément transversal de ces priorités.

Au-delà de la partie du programme régional réservée à chaque organisation régionale, le programme intègre également une enveloppe de 600 M€ pour le financement d'infrastructures, notamment par le biais de financements innovants. Cette enveloppe permettra de soutenir des projets visant à améliorer la connectivité interne et externe de la région et nous savons tous combien cela est crucial pour le développement économique des pays de la COI.

Le programme régional inclura également une enveloppe pour couvrir les priorités transrégionales nous permettant ainsi de continuer à soutenir la gestion des pêches, la protection de la biodiversité, la sécurité maritime et la mise en œuvre des accords de partenariat économique entre l'UE et les pays de la région.

Ce choix de priorités correspond également à la position commune UE-COI en vue de la 3ème Conférence internationale sur les petits Etats insulaires en développement (PEID), qui se tiendra à Samoa en septembre 2014.

Par ailleurs, bien que la France ne soit pas bénéficiaire du FED contrairement aux autres Etats membres de la COI, notre coopération a évolué ces dernières années de manière à mieux prendre en compte les complémentarités entre les différents financements européens (le FEDER pour La Réunion et le FED pour les autres Etats membres de la COI). Le calendrier du programme opérationnel FEDER Coopération (POCT) 2014-2020 qui coïncide avec celui du 11ème FED nous offre ainsi une opportunité unique de coordonner les deux exercices de programmation. Aussi, j'attire votre attention sur le rôle clef que la COI doit jouer dans ce double exercice de programmation.

En 2013, et en dépit de contraintes budgétaires persistantes imposées par la poursuite de la crise économique, l'UE a conservé sa place de premier bailleur de fonds dans le monde. Dès lors, l'UE et ses États membres demandent à tous les autres partenaires internationaux dans le domaine du développement – y compris les acteurs nouveaux et émergents – de se montrer plus ambitieux et d'apporter ainsi leur juste contribution aux efforts mondiaux en faveur du développement.

L'Union européenne reconnaît la vision de la COI qui est celle d'une organisation de coopération régionale de proximité, œuvrant pour la construction et le développement démocratique et solidaire de la région et je tiens à réaffirmer ici la ferme volonté de l'Union européenne de poursuivre sa coopération avec la COI et ses États membres afin de contribuer à l'édification d'une région prospère, capable de réaliser tout son potentiel pour les citoyens de l'Océan Indien.

Merci de votre attention.